



Accès aux équipements sportifs des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☒ Clubs et Territoires ☐ Compétitions ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ Développement
Destinataires :	☐ Comités ☐ Ligues ☐ Ligues et Comités	☒ Ligues, Comités et Clubs ☒ CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
☒ Information ☐ Echéance de réponse :		

N-Réf. :

- Note du 26 septembre relative à l'accès aux équipements sportifs des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur

Synthèse : Afin de renforcer la capacité des clubs à accueillir de nouveaux licenciés, l'État souhaite, avec les collectivités locales et les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, optimiser l'occupation des équipements sportifs existants au sein de ces établissements. Une plus grande ouverture de ces équipements, hors temps scolaire, peut constituer en effet une solution rapide et adaptée pour répondre aux besoins des territoires et développer de nouvelles offres de pratique de proximité.

Mots clés : Club, capacité, accueil, équipements, scolaires, accès

Pour la deuxième année consécutive, le ministère chargé des Sports en lien avec le ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur a largement diffusé une instruction pour favoriser l'accès des clubs aux équipements sportifs des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur.

Vous trouverez en pièce jointe le texte de cette instruction ainsi que la convention annexée pour engager les discussions avec les chefs d'établissements. L'instruction prévoit de s'appuyer sur :

- La base de données DATA-ES pour identifier les équipements sportifs concernés
- Les retours d'expérience de la région test Nouvelle Aquitaine.

Cette politique publique vise à ouvrir **à l'issue de l'année scolaire 2026-2027**, dans chaque académie, tous les équipements des établissements scolaires et d'enseignement supérieur qui disposent de créneaux libres hors et pendant les vacances scolaires et hors créneaux scolaires ou dédiés aux associations scolaires et universitaires, aux clubs sportifs locaux qui expriment un **besoin documenté** auquel ces équipements sont susceptibles de répondre.

Compte tenu des contraintes liées à l'accueil dans les clubs de basketball (une approche territoriale plus fine est nécessaire, voire très locale), il convient de pouvoir répondre opérationnellement à cette politique publique afin de limiter – chaque fois que cela est possible – le nombre de refus d'adhésion dans nos clubs, faute de créneaux.

Aussi, convient-il toujours de consolider les relations avec les écoles, de poursuivre les démarches auprès des chefs d'établissement chaque fois que cela est possible (un équipement sportif disponible dont vous avez connaissance) et identifier les blocages.

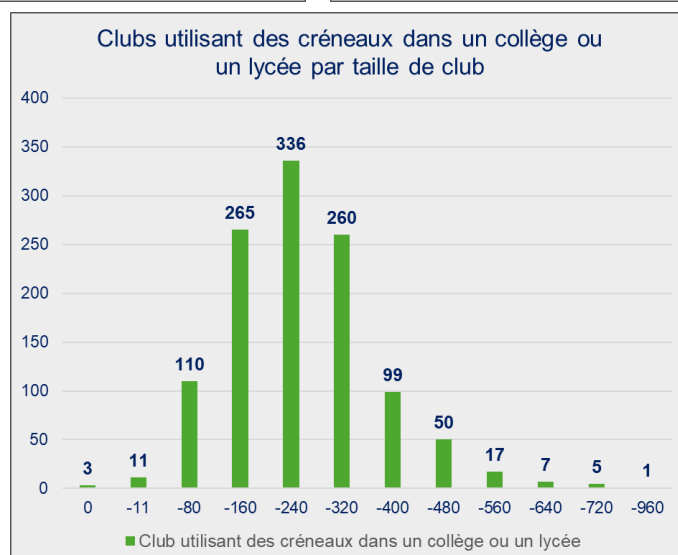
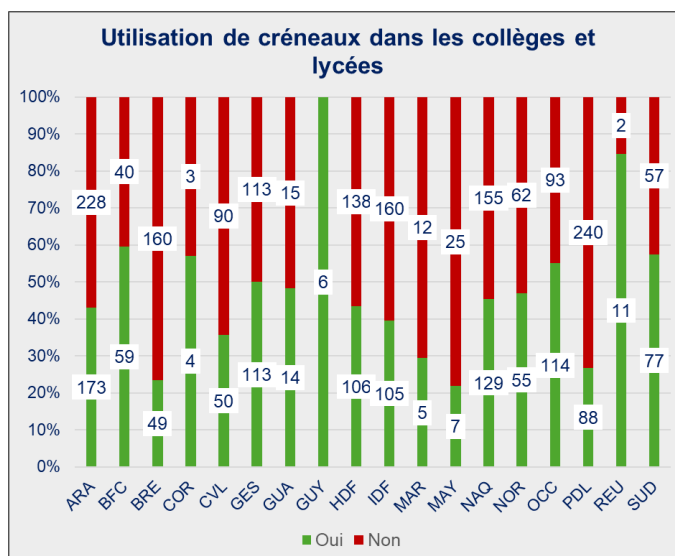
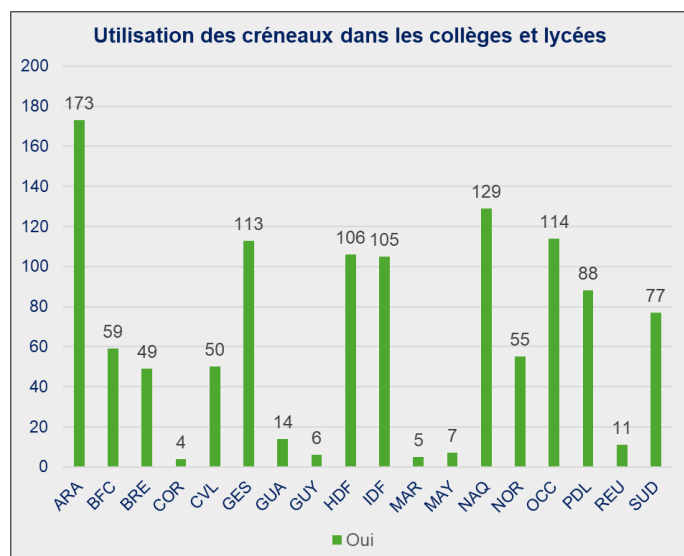
De manière conjointe, l'ouverture de nouveaux équipements sportifs conduira aussi à un renforcement en interne des capacités d'encadrement et d'animation bénévole de ces nouveaux créneaux. Il convient d'anticiper également cette situation.

Afin de vous accompagner dans cette nouvelle politique publique, la délégation clubs et territoires :

- Suit la cartographie dans DATA-ES des équipements sportifs en établissement scolaire et de l'enseignement supérieur.
- Le relais de l'information avec les Commissions Départementales Equipements dans le cadre de l'animation faite par la Commission Fédérale Equipements de ce réseau.
- Les discussions avec les comités et les ligues sur leur stratégie de développement dans le cadre des entretiens menés actuellement par la Commission Fédérale Territoires. Dans ce cadre, identifier et voir comment les échelons départementaux et régionaux peuvent soutenir ce déploiement.
- A questionné les clubs dans le cadre du renouvellement d'affiliation sur leur accès à ces équipements sportifs (une synthèse générale est présentée ci-dessous et un détail par département/région des réponses est disponible sur demande).
- Détaillera dans la prochaine enquête nationale sur le développement des clubs cet axe de manière plus opérationnelle pour :
 - o Identifier les éventuels refus
 - o Mieux connaître les conditions d'accès actuelles à ces équipements sportifs (gratuité, prestation, ...)

Lors du renouvellement d'affiliation pour la saison 2025/2026, les clubs étaient invités à répondre à la question « **Utilisez-vous des créneaux dans les gymnases de collèges ou lycées ?** ». 2758 clubs ont répondu (OUI ou NON) à ce questionnaire et l'analyse globale apporte les enseignements ci-dessous :

- 42% des clubs répondent utiliser un équipement sportif dans une installation scolaire
- Il existe une forte disparité régionale avec un retrait plus important en BRE, PDL, CVL et IDF
- Une dynamique confirmée en BFC, ARA et OCC
- Un accès plus important pour les clubs de plus de 160 licenciés
- 50% des clubs saturés la saison précédente déclarent accéder à un équipement sportif « scolaire »



Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX Directeur Général Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-09-26 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-Clubs-Equipements Sportifs Scolaire-VFIN	